

Service Formations de l'IUT Le Havre
Site de Caucriauville
Bâtiment administratif
02-32-74-46-05
iut-scol@univ-lehavre.fr

Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
de l'université Le Havre Normandie
02-32-74-45-06 ou 02-32-74-44-48
alternance@univ-lehavre.fr



Site de Caucriauville
32 rue Boris Vian
76610 Le Havre

02-32-74-46-00
Tramway : ligne B «Schuman»



Site Frissard
rue Théodore Nègre
Quai Frissard
76600 Le Havre

02-32-74-46-00
Tramway : ligne A/B «Gares»



Institut universitaire de technologie
www-iut.univ-lehavre.fr

Octobre 2022

IUT
LE HAVRE

L'APPRENTISSAGE,

vous avez

TOUT à y

GAGNER !



UNIVERSITÉ
IUT
LE HAVRE
NORMANDIE

Vous souhaitez vous lancer dans l'apprentissage ?

Vous êtes étudiant.e en B.U.T. 1 ou B.U.T. 2, vous avez moins de 30 ans ou vous êtes en situation de handicap (pas de limite d'âge dans ce cas). L'IUT Le Havre, avec l'appui du CFA (Centre de Formation d'Apprentis) de l'université, vous propose un contrat d'apprentissage.

Vous devez chercher une structure d'accueil dès la 1ère année pour un apprentissage en B.U.T. 2 et 3. Vous pouvez également débiter l'alternance en B.U.T. 3.



Des bénéfices mutualisés

Pour vous :

- Un Contrat de travail à Durée Déterminée (CDD) qui va de 2 à 4 semestres selon votre département, jusqu'à l'obtention de votre diplôme,
- Une formation en alternance IUT/Entreprise tout en étant rémunéré,
- L'acquisition de nouvelles compétences et une mise en pratique immédiate qui développent une expérience professionnelle,
- L'obtention du B.U.T. (diplôme national, grade licence, niveau 6).

Pour l'entreprise :

- La participation active à la formation d'un salarié,
- Un savoir-faire opérationnel à sa disposition pendant la durée du contrat,
- Le recrutement d'un jeune motivé,
- Un accompagnement dans la mise en place du dispositif assuré par le Centre de Formation d'Apprentis de l'université.

Comment ?

- Vous faites valider votre projet par votre département à l'IUT,
- Vous signez un contrat d'apprentissage CERFA FA13,
- Vous vous engagez pour une durée de 2 ou 4 semestres avec l'entreprise (cela dépend de la spécialité dans laquelle vous êtes étudiant.e),
- Vous partagez votre temps entre l'entreprise et l'IUT selon un planning déterminé,
- La formation fait alterner une partie théorique à l'IUT avec des périodes d'activités professionnelles en entreprise,
- Le Centre de Formation d'Apprentis de l'université du Havre Normandie assure la rédaction de votre contrat et votre suivi.

Un engagement Entreprise/IUT

Nos engagements :

- Nommer un tuteur universitaire,
- Fournir à l'étudiant.e salarié.e les enseignements nécessaires pour l'obtention du diplôme et exercer ses missions en entreprise,
- Respecter le rythme de l'alternance.

Les engagements de l'entreprise :

- Nommer un maître d'apprentissage pour suivre et encadrer l'étudiant.e salarié.e,
- Fournir à l'étudiant.e salarié.e une mission professionnelle en adéquation avec le diplôme préparé,
- Respecter le rythme de l'alternance spécifique à votre département.



Vos droits et obligations

Vos droits :

- Bénéficier du statut de salarié et d'une période d'essai d'1 mois,
- Bénéficier de la protection sociale et salariale, y compris pendant le temps passé à l'IUT,
- Bénéficier des congés payés à prendre pendant les périodes en entreprise,
- Être suivi.e par un tuteur universitaire et un maître d'apprentissage.

Vos obligations :

- Avoir validé les compétences de B.U.T.1,
- Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et de l'IUT (assiduité etc),
- Effectuer les tâches confiées par l'entreprise,
- Suivre obligatoirement les enseignements et satisfaire au contrôle des connaissances.



- La rémunération est un pourcentage du SMIC,
- Elle évolue avec l'âge de l'apprenti.e et l'ancienneté dans l'apprentissage,
- Aide au financement du permis de conduire (montant forfaitaire de 500€),
- Cotisation à la retraite,
- Exonération des droits d'inscription,
- Prime d'activité (sous conditions) :

